

ENTENTE ENTRE LE GARDIEN ET LE PROPRIÉTAIRE DE L'ANIMAL POUR LE CONSENTEMENT À L'ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL DE L'ANIMAL

Je _____ autorise le docteur ou la docteure
nom du propriétaire de l'animal

_____ de _____
nom du médecin vétérinaire traitant* nom de l'établissement vétérinaire

à fournir l'information contenue dans le dossier médical de mon animal au gardien _____
nom du gardien

seulement durant les périodes où l'animal est sous sa responsabilité, sur la présentation d'une preuve.

Bien que cette entente doive demeurer en tout temps réversible, je _____
propriétaire de l'animal

reconnais qu'il relève de ma responsabilité – et non de celle du médecin vétérinaire – d'aviser le gardien si le consentement à l'accès au dossier médical lui est retiré.

Je _____ reconnais que le gardien ainsi mandaté détient tous les
propriétaire de l'animal

droits en ce qui concerne les décisions à prendre sur les soins à apporter à mon animal durant cette période, dans l'intérêt de la santé et du bien-être de ce dernier et dans le respect des termes de l'entente de service intervenue au préalable entre moi et le gardien désigné.

Je _____ reconnais par ailleurs que le médecin vétérinaire traitant, en
propriétaire de l'animal

vertu de la présente, n'est pas responsable de valider le respect des limites de cette entente auprès des parties avant d'entreprendre les soins, notamment en ce qui concerne les périodes de garde, le niveau de soins vétérinaires autorisés et le budget que je suis prêt à consentir pour ces soins.

Je _____ reconnais également que j'ai la responsabilité d'aviser le
propriétaire de l'animal

médecin vétérinaire traitant de mon animal dès qu'il y a résiliation de l'entente que j'ai signée avec le gardien.

Date : _____

Signature du propriétaire de l'établissement de garde ou du gardien

Signature du propriétaire de l'animal

anima
QUÉBEC

animaquebec.com

* Ou tout autre médecin vétérinaire travaillant à cet établissement